

FORMULAIRE DE DON

— ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026

AVEC VOUS!
Villeneuve d'Ascq

En donnant, vous participez activement à la campagne de Vincent Baledent.

Grâce à vos dons, nous pouvons réaliser des actions concrètes pour promouvoir nos idées pour Villeneuve d'Ascq. Vous participez directement aux dépenses liées à l'organisation des actions et des événements, à l'impression des tracts de campagne, etc.

☐ Madame	☐ Monsieur
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	
Pays :	Nationalité :
Email :	Téléphone :

Je donne, par virement ou par chèque

Dans la limite de 4 600 € par personne physique et pour toute l'élection municipale 2026.

☐ 20 € ☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 500 € ☐ €

Après déduction d'impôts de 66% :

6,80 € 17 € 34 € 170 €

Par **VIREMENT** en contactant par mail le mandataire financier Olympe FONTAINE sur l'adresse : contact@vincentbaledent2026.fr

OU par **CHÈQUE**, libellé à l'ordre de Mme Olympe FONTAINE, Mandataire financier de Mr Vincent BALEDENT, 14 avenue du Vieux Château, 59650 Villeneuve d'Ascq

Veuillez lire et cocher les cases obligatoires ci-dessous :

- ☐ Je certifie sur l'honneur être une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (entreprise, association, collectivité...) mais bien de mon compte bancaire personnel. *
- ☐ Je certifie sur l'honneur être de nationalité française ou résider fiscalement en France. *
- ☐ J'ai lu et j'accepte les mentions d'information ci-dessous relatives au recueil de mes données personnelles et au traitement de mes données. *



Date & signature :

Les dons sont exclusivement versés à Olympe FONTAINE désignée le 2 décembre 2025 auprès de la préfecture du Nord en tant que mandataire financier de Vincent BALEDENT candidat pour les élections municipales qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. Le candidat ne peut recueillir de dons que par l'intermédiaire de son mandataire financier. Conformément à l'article L.52-8 du code électoral, « une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat, ni lui apporter leur garantie pour l'obtention de prêts. Tout don de plus de 150 euros, consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire ». Conformément au III de l'article L.113-1 du code électoral, « sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L.52-7-1 et L.52-8 ». Les données recueillies sur ce formulaire de don seront traitées par le candidat et ses équipes afin de gérer le financement de sa campagne et de vous en tenir informé. La base légale de ce traitement est l'obligation légale relative au financement d'une campagne électorale. Les données permettront également, si vous y avez consenti, de vous envoyer les communications politiques relatives à ces élections. Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. L'absence de renseignement dans ces champs ne permettra pas de traiter votre demande. Ces données seront conservées jusqu'à la fin des procédures de contrôle du compte de campagne du candidat ou jusqu'à la fin du délai de prescription lié à tout éventuel contentieux sur le financement de la campagne du candidat. En envoyant ce formulaire, vous autorisez le candidat et ses équipes à traiter vos données pour ces finalités. Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Vous avez également le droit de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en adressant votre demande à l'adresse 14 Av du Vieux Château - 59650 Villeneuve d'Ascq ou à contact@vincentbaledent2026.fr. Dans certaines hypothèses, une copie de votre pièce d'identité pourra vous être demandée. Enfin, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.